



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

3 avril 2025, à la suite de la réunion du CBC
Salle de diffusion du Couvent de Beauport



COMITÉ FINANCEMENT CULTURE BEAUPORT

Québec, le 10 mars 2025

À tous nos organismes membres,

C'est avec plaisir que nous vous convions aux assemblées générales annuelles du Conseil beauportois de la culture (CBC) et du Comité Financement Culture Beauport (CFCB) qui se tiendront le :

Date : Jeudi 3 avril 2025, 19h

Adresse : Salle de diffusion du Couvent de Beauport

11, Avenue du Couvent, Québec, G1E 6R9

Cette invitation s'adresse à l'ensemble des membres de votre conseil d'administration. Toutefois, chaque organisme est tenu de déléguer une personne votante en son nom par voie de résolution. Seule la personne déléguée a le droit de proposer, d'appuyer ou de voter à l'assemblée générale annuelle du CBC. Vous devez nous faire parvenir cette résolution par courriel avant la tenue des assemblées générales ou l'avoir en main au moment de votre arrivée.

- Veuillez noter que la cotisation annuelle de 50\$ pour l'année 2025 doit être payée pour pouvoir participer.
- Les états financiers vérifiés de l'année 2024 vous seront remis lors de l'assemblée.
- Il y aura quatre postes d'administrateur à combler cette année au conseil d'administration du CBC.
- En ce qui concerne l'assemblée générale du CFCB, seuls les administrateurs élus du CBC ont le droit de proposer, d'appuyer ou de voter.

En espérant compter sur votre présence,

Danielle Nicole, présidente
Conseil beauportois de la culture

Romain Lévesque, président
Comité Financement Culture Beauport

P.J. : Ordres du jour, résolution, facture pour la cotisation.



Ordre du jour CFCB
Assemblée générale annuelle 2025

Jeudi 3 avril 2025, après l'AGA du CBC
Salle de diffusion du Couvent de Beauport
11, Avenue du Couvent, Québec, G1E 6R9

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la rencontre
- 2- Constatation du quorum
- 3- Lecture de l'avis de convocation
- 4- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 5- Lecture et adoption du procès-verbal du 11 avril 2024
- 6- Lecture de la correspondance (s'il y a lieu)
- 7- Rapport du Conseil d'administration
- 8- Rapport financier 2024
- 9- Nomination d'un vérificateur
- 10- Ratification des actes des administrateurs
- 11- Lecture de la procédure d'élection
- 12- Les élections des administrateurs
- 13- Varia
- 14- Levée de l'assemblée

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du

Comité Financement Culture Beauport

tenue le 11 avril 2023 à 21h

à la Salle de diffusion du Couvent de Beauport

Étaient présent(e)s : voir liste en annexe

1. Ouverture

Madame Danielle Nicole procède à l'ouverture de l'assemblée générale du Comité Financement Culture Beauport. Elle salue les participants et les remercie de leur présence.

2. Constatation du quorum

Le quorum est constaté par la présence de 5 administrateurs du Conseil beauportois de la culture.

3. Lecture de l'avis de convocation

Madame Danielle Nicole fait la lecture de l'avis de convocation.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Danielle Nicole fait la lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté sur une proposition de madame Danielle Nicole, appuyée par monsieur Marcel Audy. Adopté à l'unanimité. **(24-AGA-CFCB-01)**

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA tenue le 28 mars 2023

Madame Danielle Nicole s'assure que tous les participants aient lu le procès-verbal de la précédente AGA.

Le procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 28 mars 2023 est adopté sur une proposition de monsieur Gilles Grenier, appuyée par monsieur Marcel Audy. Adopté à l'unanimité. **(24-AGA-CFCB-02)**

6. Lecture de la correspondance

Aucune correspondance reçue.

7. Rapport du Conseil d'administration

Madame Danielle Nicole résume les activités du Comité Financement Culture Beauport.

Afin de traiter des dossiers qui le concerne, le Comité de financement Culture Beauport s'est réuni sept fois au cours de l'année 2023. La présidente tient à remercier les membres du comité pour leur implication.

Administrateurs du CFCB :

- Huguette Côté, présidente
- Gisèle Hains, secrétaire
- Romain Lévesque, administratrice
- Gilles Grenier, substitut

Les activités du Bingo ont connu une belle reprise en 2023 après avoir été grandement limitées par la pandémie depuis 2020. Les revenus ayant été beaucoup plus importants en 2023, il a été possible d'octroyer davantage de subventions aux organismes.

Au cours de l'année, ce sont 77 009 \$ qui ont été remis en subventions aux organismes. En comparaison, le CFCB avait remis 40 945\$ en subventions en 2022 et 28 187\$ en 2021.

En conclusion, le conseil d'administration du CFCB souhaite que l'élan du Bingo des Chutes se poursuive, afin qu'il puisse continuer à supporter les projets du milieu culturel beauportois.

Le rapport des activités est reçu par l'assemblée.

8. Rapport financier

Monsieur Gilles Grenier présente le rapport financier du CFCB en date du 31 décembre 2023, tel que préparé par la firme comptable Gariépy, Gravel, Larouche, Blouin.

Le rapport financier de l'année 2023 est reçu par l'assemblée.

9. Nomination d'un vérificateur

Sur une proposition de madame Danielle Nicole, appuyée par monsieur Marcel Audy, il est résolu de reconduire le mandat de vérification des comptes pour l'année 2024 à la firme Gariépy, Gravel, Larouche, Blouin CPA S.E.N.C.R.L. Adopté à l'unanimité. **(24-AGA-CFCB-03)**

10. Ratification des actes des administrateurs

Sur une proposition de monsieur Marcel Audy, appuyée par madame Danielle Nicole, l'assemblée générale

ratifie les actes des administrateurs pour l'année 2024. Adopté à l'unanimité. **(24-AGA-CFCB-04)**

11. Lecture de la procédure d'élection

La procédure d'élections ne s'applique pas en AGA.

12. Élection des administrateurs

Les élections pour les différents postes seront conduites lors de la première rencontre du CA du Comité Financement Culture Beauport.

13. Varia

Aucun point de varia n'est discuté.

14. Levée de l'assemblée

L'assemblée générale est levée à 21h09 sur une proposition de monsieur Marcel Audy, appuyée par monsieur Gilles Grenier. Adopté à l'unanimité **(24-AGA-CBC-05)**

Comité Financement Culture Beauport

Liste des présences à l'Assemblée Générale Annuelle
tenue le jeudi 11 avril 2024 au Couvent de Beauport

Représentants à la rencontre :

Association Lyrique de Beauport

Gisèle Hains

École de musique des Cascades de Beauport

Danielle Nicole

Harmonie des Cascades de Beauport

Élodie Bourgoïn

Société d'art et d'histoire

Marcel Audy

Représentant des artistes

Gilles Grenier

Personnel du CBC:

Nathasha Courtiol, coordonnatrice



Rapport d'activités 2024

Afin de traiter des dossiers qui le concerne, le Comité de financement Culture Beauport s'est réuni sept fois au cours de l'année 2024. Le président tient à remercier les membres du comité pour leur implication.

Administrateurs du CFBC

- Romain Lévesque, président
 - Gilles Grenier, substitut
 - Marcel Audy, trésorier
 - Gisèle Hains, secrétaire
-

En 2024, les activités du Bingo des Chutes ont connu un bon succès, quoique légèrement moins qu'anticipé.

Ce sont 73 527\$ en subventions qui ont été remis aux organismes par le Comité de financement Culture Beauport. En comparaison, les subventions pour 2023 s'élevaient à 77 009 \$. En 2022, ce sont 40 945 \$ qui avaient été octroyés.

En conclusion, le conseil d'administration du CFCB espère un regain d'énergie pour le Bingo des Chutes et souhaite pouvoir continuer à soutenir des projets du milieu culturel beauportois.

Romain Lévesque, président

Pour le Conseil d'administration du CFCB

COMITÉ FINANCEMENT CULTURE BEAUPORT
ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2024

COMITÉ FINANCEMENT CULTURE BEAUPORT
ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2024

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1 - 2
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 11
Renseignements complémentaires	12



RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
COMITÉ FINANCEMENT CULTURE BEAUPORT

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme COMITÉ FINANCEMENT CULTURE BEAUPORT, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme COMITÉ FINANCEMENT CULTURE BEAUPORT au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



GARIÉPY, GRAVEL, LAROUCHE, BLOUIN,
CPA, S.E.N.C.R.L. ¹

Québec
Le 24 février 2025

¹ Par Réjean Gariépy, CPA auditeur

COMITÉ FINANCEMENT CULTURE BEAUPORT

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
PRODUITS		
Revenus nets de bingo (tableau A)	76 423 \$	78 320 \$
Autres revenus		
Bingo fonds non régis	1 497	3 741
Loto-Québec (reconnaissance OSBL)	<u>-</u>	<u>2 273</u>
	<u>1 497</u>	<u>6 014</u>
	<u>77 920</u>	<u>84 334</u>
CHARGES		
Frais bancaires	198	198
Frais de licences	2 618	2 315
Honoraires professionnels	2 405	2 335
Subventions aux organismes (tableau B)	73 527	77 009
Taxes et permis	<u>38</u>	<u>37</u>
	<u>78 786</u>	<u>81 894</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>(866)</u></u> \$	<u><u>2 440</u></u> \$

COMITÉ FINANCEMENT CULTURE BEAUPORT
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
SOLDE AU DÉBUT	35 658 \$	33 218 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(866)</u>	<u>2 440</u>
SOLDE À LA FIN	<u>34 792 \$</u>	<u>35 658 \$</u>

COMITÉ FINANCEMENT CULTURE BEAUPORT

BILAN

31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	27 901 \$	28 452 \$
Débiteurs (note 4)	4 409	4 843
Frais payés d'avance	<u>2 796</u>	<u>2 363</u>
	<u><u>35 106</u></u> \$	<u><u>35 658</u></u> \$
PASSIF		
À COURT TERME		
Sommes à payer aux organismes	314 \$	- \$
ACTIFS NETS		
Non affectés	<u>34 792</u>	<u>35 658</u>
	<u><u>35 106</u></u> \$	<u><u>35 658</u></u> \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

COMITÉ FINANCEMENT CULTURE BEAUPORT
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(866) \$	2 440 \$
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	434	577
Frais payés d'avance	(433)	(263)
Sommes à payer aux organismes	<u>314</u>	<u>(2 017)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(551)	737
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>28 452</u>	<u>27 715</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>27 901</u></u> \$	<u><u>28 452</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

COMITÉ FINANCEMENT CULTURE BEAUPORT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2024

1. FORME JURIDIQUE ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif et un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est détenteur d'une licence de bingo émise par la Régie des alcools, des courses et des jeux. Il remet des subventions aux organismes culturels de l'arrondissement Beauport de la Ville de Québec.

2. MODIFICATION DE MÉTHODE COMPTABLE

ACCORD D'INFONUAGIQUE

Le 1er janvier 2024, l'organisme a adopté la nouvelle NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, qui fournit des indications sur le traitement comptable des dépenses liées à un accord d'infonuagique par le client et sur la question de savoir s'il existe un actif incorporel logiciel dans l'accord. Antérieurement, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, la société répartissait la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes et déterminait si la composante logicielle répondait à la définition d'actif incorporel et aux critères de comptabilisation d'un actif incorporel. Dorénavant, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'organisme continue de répartir la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes, mais elle a choisi, pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, d'appliquer la mesure de simplification permise. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charges lorsque la société reçoit les services en question. Ces charges sont prises en compte dans le poste libellé « Services d'infonuagique » à l'état des résultats. L'organisme comptabilise en tant qu'actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'elle les reçoive. Les dépenses liées aux activités d'implantation étaient et continuent d'être comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

L'adoption de ces nouvelles exigences n'a aucune incidence sur les états financiers de l'organisme.

3. MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les méthodes comptables suivantes :

COMITÉ FINANCEMENT CULTURE BEAUPORT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2024

3. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

CONSTATATION DES PRODUITS

Le COMITÉ FINANCEMENT CULTURE BEAUPORT applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus provenant des jeux de bingo sont constatés lors de la vente. Les autres revenus, soit les subventions et les services aux membres sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires.

ACCORD D'INFONUAGIQUE

Au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique avec un fournisseur, l'organisme répartit la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes en fonction de leur prix de vente spécifique. Les dépenses liées aux immobilisations corporelles et aux droits d'utilisation de biens corporels sont comptabilisées selon les méthodes comptables applicables à ces éléments. Pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique, l'organisme a choisi d'appliquer la mesure de simplification. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charge lorsque l'organisme reçoit les services en question. L'organisme comptabilise en tant qu'actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'elle ne les reçoive. Les dépenses liées aux activités d'implantation sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées. La direction considère que ces dépenses ne représentent pas un montant significatif, par conséquent aucun montant comptabilisé en charges lié à ces accords n'est divulgué aux états financiers.

COMITÉ FINANCEMENT CULTURE BEAUPORT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2024

3. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme a fait le choix de classer ses actifs et passifs financiers de la façon suivante :

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

COMITÉ FINANCEMENT CULTURE BEAUPORT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2024

3. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument.

APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

Les bénévoles consacrent plusieurs heures à aider et à administrer l'organisme. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

4. DÉBITEURS

	2024	2023
C.F.L.B. (gestionnaire de salle)	<u>4 409</u> \$	<u>4 843</u> \$

5. ORGANISME CONTRÔLÉ

COMITÉ FINANCEMENT CULTURE BEAUPORT est contrôlé par le Conseil beauportois de la culture inc. car la direction du Conseil beauportois de la culture inc. participe étroitement à l'élaboration des politiques du COMITÉ FINANCEMENT CULTURE BEAUPORT et a la capacité d'influencer quant au contenu de ces politiques.

Le Conseil beauportois de la culture inc. a été créé pour favoriser la concertation entre les organismes de la culture de l'arrondissement Beauport. Il est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec.

6. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La totalité des revenus de l'organisme provient du Comité Financement Loisirs Beauport qui agit comme gestionnaire de salle pour ses activités de bingo. L'organisme doit détenir une licence de bingo auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Cette licence est renouvelable annuellement.

COMITÉ FINANCEMENT CULTURE BEAUPORT**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2024**

7. INSTRUMENTS FINANCIERS**RISQUES FINANCIERS**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 décembre 2024 sont détaillés ci-après.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses sommes à payer aux organismes.

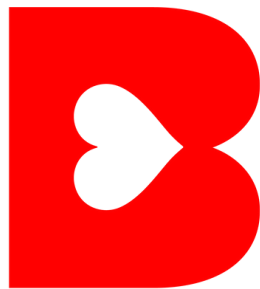
COMITÉ FINANCEMENT CULTURE BEAUPORT
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
TABLEAU A - REVENUS NETS DE BINGO		
Revenus de bingo	577 455 \$	576 434 \$
Prix remis aux gagnants	(390 413)	(385 456)
Frais de gestionnaire de salle	(96 211)	(97 985)
Taxes sur les produits et services	<u>(14 408)</u>	<u>(14 673)</u>
	<u>76 423</u> \$	<u>78 320</u> \$

TABLEAU B - SUBVENTIONS AUX ORGANISMES

Association Lyrique	5 000 \$	2 500 \$
Association artistique d'hier et d'aujourd'hui	-	1 750
Atelier de Céramique St-Elme	7 679	3 851
Cercle des Fermières de Beauport	250	760
Cercle des Fermières de Courville	736	807
Cercle des Fermières de Giffard	325	763
Cercle des Fermières de Ste-Thérèse	2 204	2 123
École de musique des Cascades de Beauport	29 242	32 626
Expression danse de Beauport	7 499	9 342
Groupe vocal atmosphère de Beauport	7 000	8 250
Harmonie des Cascades de Beauport	5 400	5 150
Les Petits Chanteurs de Beauport	500	3 695
Société d'art et d'histoire de Beauport	<u>7 692</u>	<u>5 392</u>
	<u>73 527</u> \$	<u>77 009</u> \$

MERCI



BINGO DU COEUR

Bingo des Chutes, c'est le Bingo du Cœur !

www.bingoducoeur.com